

Demande d'inscription
Pôle de sensibilisation de Kerval Centre Armor
Centre de tri et de valorisation matière Générés

GRAND PUBLIC

Nom de l'organisateur (personne morale ou physique) :

Nom du responsable :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email du contact :

Date défini avec le syndicat :

Heure d'arrivée prévue :

Heure de départ prévue :

Nombre de participants :

Tableau des effectifs à remplir en page 2

Je soussigné(e) _____, confirme la demande d'inscription, atteste avoir pris connaissance de la convention d'accueil et me porte garant du groupe.

Fait à :

, le :

Signature :

Ce document doit être retourné à Kerval Centre Armor, minimum 15 jours avant la visite



Générés

Centre de tri et de valorisation matière

Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

• Centre de tri Générés | Z.I. des Châtelets | rue du boisillon | 22440 Ploufragan

• Kerval Centre Armor | 69, rue de Chaptal | CS 70556 | 22005 Saint-Brieuc CEDEX 1
tél. service réservation : 02 96 52 00 55 | rcadec@kerval-centre-armor.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMS ET PRENOMS

A REMPLIR IMPERATIVEMENT / 30 PERSONNES MAXIMUM

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	

Convention d'accueil et de visite
Pôle de sensibilisation de Kerval Centre Armor
Centre de tri et de valorisation Matière Générés

GRAND PUBLIC

Entre
L'organisateur
Nom :

Et
KERVAL CENTRE ARMOR
69, rue de Chaptal
22000 Saint-Brieuc

Adresse :

La visite du centre de tri et de valorisation matière Générés a pour objet de permettre aux Grand Public de découvrir la gestion des déchets dans son ensemble, de la fabrication d'un produit à sa valorisation.

Dans cet esprit, la présente convention définit de façon explicite les grands principes d'organisation de la visite, des responsabilités et des mesures de sécurité à mettre en œuvre notamment dans le centre de tri.

Article 1 -Objectifs

La visite du pôle de sensibilisation Générés a pour objectif de :

- ▶ Découvrir les enjeux de la gestion des déchets,
- ▶ Comprendre la notion d'économie circulaire,
- ▶ Connaître les gestes de prévention et de réduction des déchets,
- ▶ Savoir trier les déchets et ce qu'ils deviennent,
- ▶ Sensibiliser au Développement Durable,

A l'issue des visites, les participants comprennent mieux la notion de filières et sont sensibilisés à l'importance de la qualité du tri des déchets.

Article 2 -Les effectifs admis

La fréquentation pour un groupe est limitée à 30 personnes, sachant que les visites au sein de l'outil industriel se font par groupe de 15 maximums, pour des questions de sécurité. Le 2nd groupe reste alors en salle afin de visionner un certain nombre de vidéos sur les filières de recyclage.

Dès retour du 1er groupe en salle, le 2nd part en visite.

Article 3 –Responsabilité des parties

La visite se déroule selon des dates et horaires convenus d'un commun accord entre les deux parties. Les activités liées à la visite s'exercent sous la responsabilité du groupe, à charge pour l'organisateur de définir les conditions d'exercice des activités et les règles de sécurité à mettre en œuvre notamment en matière d'encadrement.

Article 4 -Assurances

Durant la visite, les assurances responsabilité civile et individuelles accidents corporels sont obligatoires pour toutes les personnes qui participent. La vérification des attestations est de la responsabilité de l'organisateur. Kerval Centre Armor a une assurance responsabilité civile couvrant les dommages inhérents à l'organisation de visite. Du point de vue des responsabilités civiles et pénales, l'organisateur comme le syndicat restent personnellement responsables si ceux-ci commettent une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un participant.

Article 5 –Consignes de sécurité

En début de visite le responsable du Syndicat rappelle à tous les règles de sécurité.

- ▶ il signale les zones interdites et éventuellement les endroits dangereux lors des visites,
- ▶ lors de la visite dans l'usine, les visiteurs sont munis de casques audio (non adaptés pour les personnes ayant des appareils auditifs). Ne pas enlever le casque durant la visite ni dégrader le matériel.
- ▶ La visite de l'usine est fortement déconseillé, voir interdite aux personnes ayant des stimulateurs cardiaques. Certaines machines présentes sur le site peuvent perturber et détériorer les stimulateurs.
- ▶ tout prélèvement d'objet ou de produit est interdit.

La visite sera interrompue en cas de non-respect des règles de sécurité ou des consignes du guide.

Article 6 -Le rôle de SUEZ Environnement, exploitant du site

En fonction de l'activité du centre de tri, SUEZ ENVIRONNEMENT donne des consignes spécifiques au guide de Kerval Centre Armor. SUEZ ENVIRONNEMENT peut faire reporter la visite en cas de force majeure.

Fait à Saint-Brieuc, le

Pour l'organisateur,
Le responsable

Pour KERVAL CENTRE ARMOR
Le Président